



VERSION PRÉLIMINAIRE

PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : 2018 : 2022

TABLE DES MATIÈRES

DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	3	PLAN D'ACTION 2018-2022.....	9
MISE EN CONTEXTE	4	1- Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles.....	9
UNE DÉMARCHE MONTRÉLAISE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE — <i>ENSEMBLE POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE</i>	4	2- Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources	12
PORTRAIT DE L'ARRONDISSEMENT.....	6	3- Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé	17
Historique de la démarche	6	4- Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable	21
Défis en enjeux propres au territoire.....	7	Mobilisation des parties prenantes	23
Bilan des réalisations	8	Note	24

Définition du développement durable

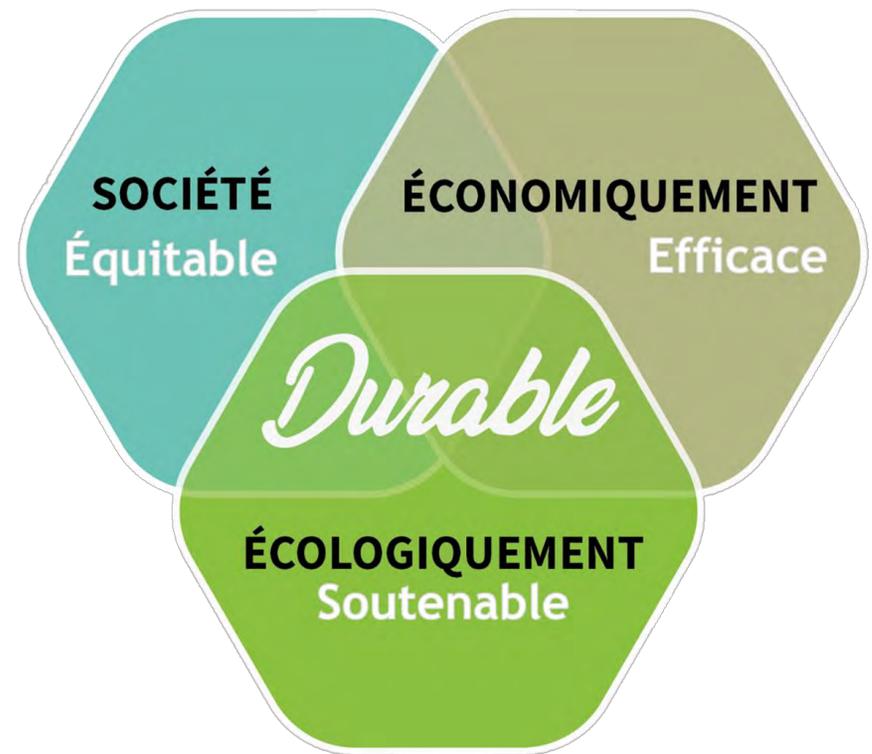
Le **développement durable** est un concept reconnu à l'échelle internationale. L'arrondissement de Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce se joint à la Ville de Montréal et se souscrit au rapport de la Commission Brundtland qui définit le développement durable comme :

« [...] un développement qui répond aux besoins du **présent** sans compromettre la capacité des **générations futures** de répondre aux leurs.

Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Le **développement durable** suppose un développement **économiquement efficace**, **socialement équitable** et **écologiquement soutenable**, qui repose sur une nouvelle forme de gouvernance favorisant la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.



Mise en contexte

Une démarche montréalaise de développement durable — *Ensemble pour une métropole durable*

En juin 2016, le conseil d'agglomération de Montréal adoptait le plan *Montréal durable 2016-2020* pour donner suite à un vaste exercice de concertation mené auprès de plus de 230 partenaires dont plusieurs organisations montréalaises, villes liées, arrondissements et services centraux. Ces partenaires ont alors identifié 3 défis et 4 priorités d'intervention qui demandent **d'agir en synergie et de consolider les interventions** à l'échelle régionale et locale.

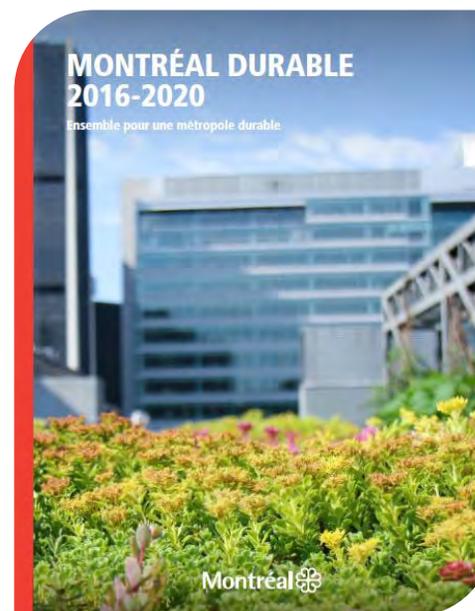
Les 3 défis de Montréal en matière de développement durable pour l'exercice de planification 2016-2020 ont été identifiés comme étant :

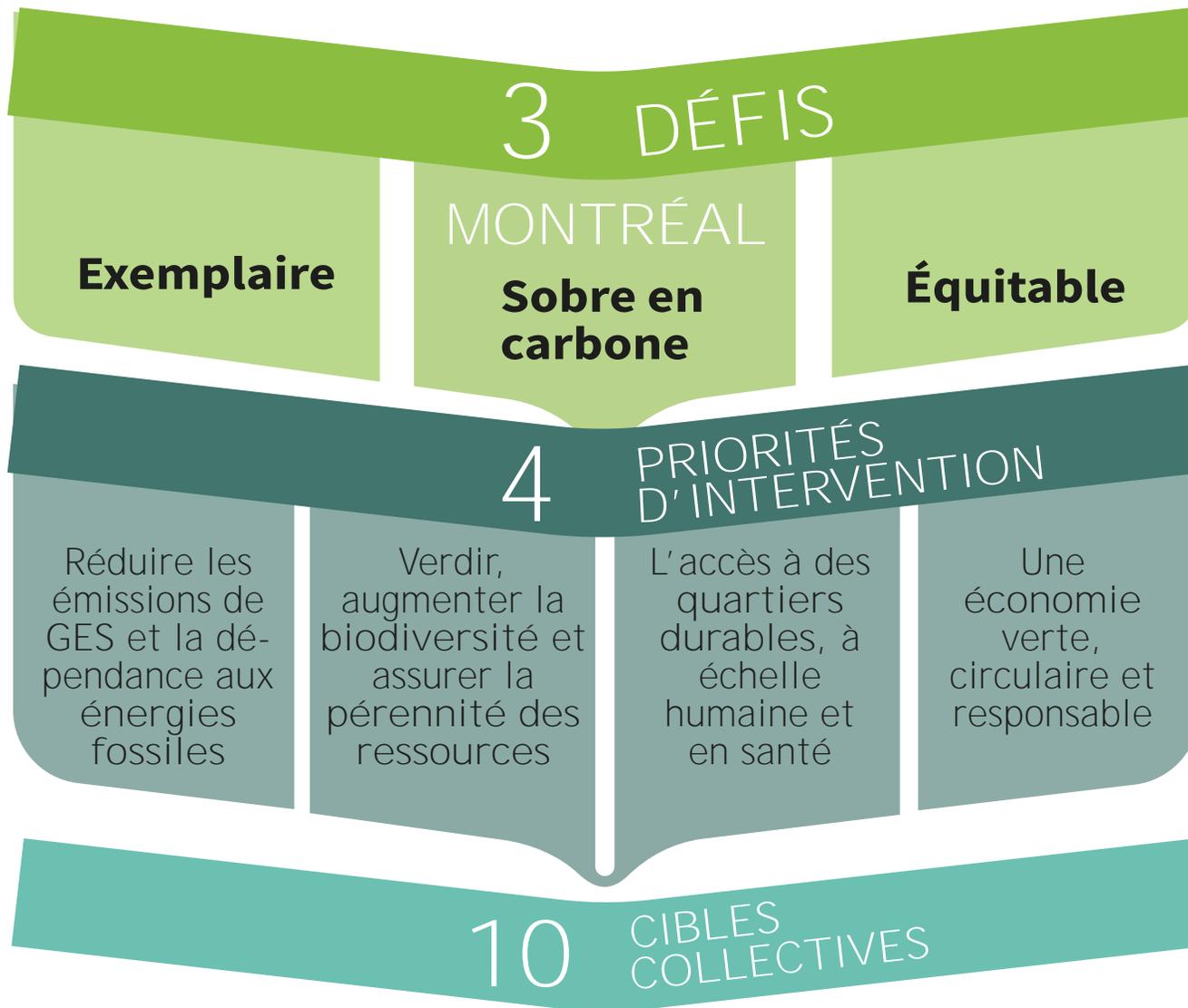
- 1 Montréal sobre en carbone**
Réduire de 80 % les GES, d'ici 2050
Réduire et s'adapter
- 2 Montréal équitable**
Améliorer l'accès aux services et aux infrastructures
Inclure et lutter contre les inégalités
- 3 Montréal exemplaire**
Adopter des pratiques exemplaires de développement durable
Tracer la voie et mobiliser

Pour répondre à ces défis, Montréal durable 2016-2020 fixe 4 priorités qui sont déclinées en 20 actions. Pour obtenir un impact maximal sur l'ensemble du territoire, **ces priorités et actions sont intégrées dans l'ensemble des démarches montréalaises** dont :

- Le plan d'action de l'administration municipale ;
- Les plans locaux de développement durable des arrondissements et villes liées ;
- Le plan d'action des organisations partenaires ;

Finalement, le plan *Montréal durable 2016-2020* rappelle les grandes cibles collectives qui résultent de différents exercices de planification et font état des engagements pris au niveau international.





30% moins d'émissions de GES d'ici 2020 par rapport à 1990

Augmenter l'indice de canopée à 25% d'ici 2025

Atteindre la norme de **8,8_{ug}/m³** particules fines dans l'air ambiant d'ici 2020

Augmenter les aires protégées à 10% du territoire à moyen terme

Diminuer de 20% la sédentarisation d'ici 2020 par rapport à 2012

55% de déplacements à pied, vélo ou transport collectif d'ici 2021

Produire 20% moins d'eau potable dans les usines de Montréal d'ici 2020 par rapport à 2011

25% plus de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux d'ici 2020

Une consommation énergétique 2,17_{GJ}/m² des bâtiments des secteurs commerciaux et industriels d'ici 2021

Valoriser 70% des matières recyclables et 60% des matières organiques d'ici 2020

Portrait de l'arrondissement

L'arrondissement de Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce s'étend sur une superficie de 21,4 km² et comptait une population de 166 520 habitants en 2016. Une des caractéristiques de cette population est sa très grande diversité culturelle.

Le territoire se divise en deux principaux secteurs : Notre-Dame-de-Grâce et Côte-des-Neiges. La rupture que constitue l'autoroute Décarie exacerbe cette définition territoriale. Le quartier de Notre-Dame-de-Grâce a été établi au début du siècle dernier et son développement à l'origine s'est fait principalement le long de Sherbrooke sur lequel se situait une ligne de tramway. Le quartier Côte-des-Neiges s'est développé après la Deuxième Guerre mondiale et a une densité de population plus forte. Le modèle de développement était basé sur l'automobile, mais la construction du métro a permis de limiter les problèmes de congestion inhérents à une forte densité d'occupation. Le secteur Côte-des-Neiges comporte un pourcentage important de sa population qui est née à l'extérieur du Canada. On y retrouve certaines poches de pauvreté qui doivent être prises en charge par de multiples organismes communautaires pour assurer leur intégration. Côte-des-Neiges est une communauté d'accueil et de transition pour les nouveaux arrivants qui souvent n'y restent pas longtemps.

Le territoire est desservi par 10 stations de métro et comporte un réseau de circuits d'autobus qui couvre l'ensemble du

territoire. Le réseau de pistes cyclables comporte de grands axes de déplacement qui visent à atteindre les principaux pôles de l'arrondissement, tel que les grandes institutions. Un réseau plus complet nécessite d'être mis en place pour mieux desservir l'ensemble des quartiers.

Historique de la démarche

En 2008, l'arrondissement de Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (CDN—NDG) s'est doté d'un Plan vert qui mettait en place les bases d'une démarche de développement durable. Pour donner suite à l'adoption du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, le 10 octobre 2012, le conseil d'arrondissement de CDN—NDG a adopté son premier Plan local de développement durable. Il s'articule autour de cinq orientations, huit objectifs et une cinquantaine d'actions. Toutes les directions de l'arrondissement ont été impliquées et ont participé à la mise en place de ce premier plan local de développement durable.

En 2008, le Plan vélo de l'arrondissement a été adopté. Celui-ci a permis d'ajouter 30 kilomètres de voies cyclables.

En mai 2011, CDN—NDG a adopté son Plan de foresterie urbaine et s'est doté d'un outil pour la préservation et le développement de son patrimoine arboricole. L'élaboration du Plan de foresterie urbaine de CDN—NDG découle d'un engagement de la Politique de l'arbre de la Ville de Montréal.

Le Plan de foresterie urbaine de l'arrondissement s'articule autour de six objectifs, dont découlent 25 actions qui touchent à la fois à la planification, aux opérations, à la gestion, à la réglementation et aux communications. On y trouve notamment l'inventaire des arbres publics, un plan d'action pour les années à venir ainsi que diverses recommandations relatives à l'entretien des jeunes arbres et des arbres matures, de même qu'en matière de plantation, de protection et de sensibilisation.

À l'automne 2011, le Plan quartier actif et en santé de Notre-Dame-de-Grâce Sud-Est a été présenté à la population. La stratégie de ce plan vise à faire une plus grande place aux déplacements à pied, en vélo et en transport en commun par la mise en place d'un milieu de vie propice à ces types de déplacement actifs.

Le 4 juin 2013, le conseil d'arrondissement a adopté la Déclaration pour un arrondissement en santé pour améliorer le bien-être de ses citoyens. Cette déclaration oriente les actions de l'arrondissement afin de favoriser et de promouvoir un milieu de vie en santé.

En 2016, la Ville de Montréal adopte le Plan Montréal durable 2016-2020, Ensemble pour une métropole durable. Le présent plan local découle de cette démarche.

Défis en enjeux propres au territoire

Le territoire de l'arrondissement est entièrement développé, à l'exception de l'hippodrome Blue Bonnet. Il est difficile d'intervenir sur un territoire entièrement construit sans démolir des bâtiments, ce qui ne constitue pas toujours une approche durable. L'adaptation du cadre bâti existant à des pratiques durables est un défi en soi. Plusieurs enjeux découlent de la densité du cadre bâti existant : circulation, transport, stationnement, gestion des matières résiduelles et propreté.

L'arrondissement comporte une population multiculturelle et diversifiée. Il en découle un défi important en matière de communication. Il faut amener une population très diversifiée à changer ses comportements. À cela s'ajoute un renouvellement constant de la population étudiante habitant autour des deux campus universitaires chaque année. La collaboration avec les institutions et les groupes communautaires bien ancrés dans le milieu s'est avérée une stratégie gagnante dans le passé.

Bilan des réalisations

La signature par l'ensemble des pays de la planète en 2016 de l'Accord de Paris vient changer les priorités en matière de développement durable. Les villes ont une responsabilité d'agir et beaucoup de rattrapage doit être fait.

Depuis sa création en 2002, l'arrondissement de Côte-des-Neiges compte plusieurs réalisations durables et visant à assurer un avenir équitable aux générations à venir. Ces actions nous servent maintenant de guide pour mieux prendre en main une saine cohabitation des villes dans un contexte de respect de la planète.



Plan d'action 2018-2022

Arrondissement de Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce

1

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES ET LA DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES

Action 1 Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun.

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2018 ANNÉE DE RÉFÉRENCE	2022 CIBLES
1.1 Adopter un Plan local de mobilité.	-	Pour 2019 — Diagnostic et consultation Pour 2020 — Dépôt du plan Avant 2022 — Mise en œuvre
1.2 Sécuriser les déplacements actifs des citoyens sur les trajets domicile-école-travail (avec les méthodes suivantes : corridors scolaires, intersections sécurisées, rétrécissement des intersections, saillies de trottoir aux intersections, élargissement des trottoirs, marquage amélioré, ajouts d'arrêts, de dos-d'âne, de pistes cyclables [sécurisées là où possible], etc.)	En continu	Privilégier les périmètres scolaires et parcs, les générateurs de déplacements piétons comme les métros, les institutions, et les artères commerciales. De 20-30 intersections avec saillies/année. Élargir les trottoirs sur au moins 5 tronçons de rue/année. Ajouter 7-12 arrêts toutes directions/année. Ajouter minimalement 30 dos-d'âne/année. 5 km de bande cyclable/année.

1.3	Promouvoir les déplacements actifs chez les enfants et leurs parents sur le trajet domicile-école-travail (<u>Trottibus</u> , <u>à pied</u> , <u>à vélo</u> , <u>ville active</u> , etc.)	En continu	Campagne de promotion
1.4	Éliminer les places de stationnement aux intersections, afin de respecter les prescriptions du Code de sécurité routière (<u>Politique de stationnement</u>)	En continu	Compléter un relevé du territoire
1.5	Installer de nouveaux supports à vélo dans les lieux publics et aux abords des bâtiments municipaux	En continu	Ajouter des supports à vélos sur toutes les artères commerciales Pour 2022 : 500 places/année

Action 2 Électrifier et optimiser les transports montréalais.

MESURES DE MISE EN ŒUVRE		2018 ANNÉE DE RÉFÉRENCE	2022 CIBLES
2.1	Participer aux efforts d'électrification de la flotte de véhicules municipaux	6 véhicules électriques	Achat ou location de véhicule entièrement électrique lorsqu'un tel véhicule existe 15 véhicules électriques
		En continu	
2.2	Aménager des espaces de stationnement pour véhicules électriques, équipés de bornes de recharge sur rue	70 espaces de stationnement sur rue équipés de bornes de recharge	Déterminer les secteurs prioritaires et établir un plan d'action Ajout de 6 espaces de stationnement/année

2.3	Aménager des espaces de stationnement pour véhicules électriques, équipés de bornes de recharge dans les stationnements des édifices municipaux pour permettre aux employés de les utiliser avec leurs véhicules personnels.	En continu 8 espaces de stationnement aux abords des édifices municipaux équipés de borne de recharge	En continu. Les installations actuelles seront optimisées et de nouvelles seront ajoutées. 16 bornes visées pour 2022 ¹
2.4	Optimiser l'utilisation des véhicules de la flotte de l'administration locale afin d'en réduire le nombre	En continu	Évaluation de la flotte
2.5	Augmenter le nombre d'espaces de stationnement réservés aux véhicules en libre-service	En continu	Procéder à une analyse des secteurs moins bien desservis

Action 3 Augmenter le nombre de bâtiments durables à Montréal.

MESURES DE MISE EN ŒUVRE		2018 ANNÉE DE RÉFÉRENCE	2022 CIBLES
3.1	Adhérer à la « <u>Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal</u> »	-	Adhésion
3.2	Obtenir une certification (LEED, BOMA BEST, etc.) lors de la construction ou de la rénovation des édifices municipaux	En continu	En continu

¹ Pour les employés qui utilisent leur propre véhicule, des prises de 110 volts seront disponibles pour qu'ils puissent obtenir une recharge sur longue durée à l'aide d'un transformateur.

3.3	Réduire la consommation énergétique des édifices municipaux	En continu	En continu
3.4	Remplacer les systèmes de réfrigération au HCFC dans les arénas	Complété	

2

VERDIR, AUGMENTER LA BIODIVERSITÉ
ET ASSURER LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES

Action 4 Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité.

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2018 ANNÉE DE RÉFÉRENCE	2022 CIBLES
4.1 Se doter d'un plan de foresterie urbaine visant la préservation et le développement du patrimoine arboricole comme proposé dans la <u>Politique de l'arbre</u>	Complété	
4.2 Identifier les emplacements propices et procéder à la plantation d'arbres sur le domaine public (<u>Plan d'action canopée 2012-2021</u>)	En continu	Rapport d'état d'avancement
4.3 Inciter les grands propriétaires terriens (ICI) et les citoyens à planter des arbres sur leur propriété (<u>Plan d'action canopée 2012-2021</u>)		Campagne de sensibilisation

4.4	Mettre en place un programme d'entretien, d'irrigation et de suivi des jeunes arbres de rue pour les quatre années suivant leur plantation	Programme de suivi sur les trois premières années	Allonger le programme sur 4 ans
4.5	Planter des aménagements favorables à la biodiversité sur le domaine public (présence des 3 strates végétales, plantes indigènes attirant les oiseaux et les pollinisateurs, etc.)	Projet pilote en cours	Doter l'arrondissement d'une planification de plantation biodiversifiée
4.6	Contribuer à l'augmentation des superficies d'aires protégées de l'agglomération (parcs locaux, mosaïques de milieux naturels, etc.)	En continu	Reconnaissance de la Falaise Saint-Jacques comme parc nature et accès à la dalle-parc
4.7	Promouvoir la faune naturelle auprès de la population.	-	Campagne de sensibilisation
4.8	Promouvoir le programme « <u>Mon jardin, Espace pour la vie</u> » qui encourage l'aménagement de zone de biodiversité sur les terrains privés	-	Promotion du programme dans tous les outils de communication

Action 5 Accroître le verdissement du cadre bâti.

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2018	2022
	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLES
5.1 Adopter des dispositions réglementaires concernant les toits blancs et/ou verts	Complété	
5.2 Modifier la réglementation d'urbanisme afin d'exiger un taux minimal de verdissement lors d'une construction ou rénovation d'un bâtiment	En développement	Adoption d'un règlement

5.3	Aménager des toits blancs ou verts sur les édifices municipaux	En continu	Évaluation de la performance des toits verts
5.4	Favoriser l'aménagement de stationnements durables ou appliquer la <u>Norme BNQ 3019-190/2013</u> (Lutte aux ilots de chaleur urbains — Aménagement des aires de stationnement — Guide à l'intention des concepteurs)	-	Faire la promotion de cette norme et l'intégrer aux meilleures pratiques

Action 6 Réduire et valoriser les matières résiduelles.

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2018 ANNÉE DE RÉFÉRENCE	2022 CIBLES
6.1	Implanter les équipements pour assurer la collecte à 2 voies sur le domaine public	Implantation de la collecte à 2 voies en collaboration avec le Service de l'environnement
6.2	Implanter les équipements pour assurer la collecte à 2 ou 3 voies dans l'ensemble des édifices municipaux	Collecte à deux voies implantée Implantation de la collecte des matières compostable
6.3	Implanter un programme de compostage collectif et communautaire pour les immeubles de 9 unités et plus.	- Installation de compostières collectives.
6.4	Instaurer le compostage lors des grands événements sur le domaine public.	- Festival Monkland déchet zéro
6.5	Adopter une directive visant l'élimination de l'usage des bouteilles d'eau à remplissage unique lors des réunions et autres activités de l'administration locale	- Élimination de l'usage des bouteilles d'eau à remplissage unique par l'adoption d'une directive

6.6	Sensibiliser les citoyens à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage et à la valorisation des matières résiduelles (RDD, TIC, encombrants, etc.), afin d'augmenter la participation aux collectes et autres services	-	Campagne de sensibilisation et mise en place d'un comité d'évaluation des meilleures pratiques
6.7	Sensibiliser les citoyens à l'importance de participer à la collecte des matières organiques	-	Campagne de sensibilisation et évaluation de la performance des outils
6.8	Mettre en place un projet pilote <i>Zéro déchets</i> pour une des installations de l'arrondissement.	-	2020 : avoir fait un audit de la gestion des matières résiduelles 2022 : Mise en place du projet pilote

Action 7 Optimiser la gestion de l'eau.

MESURES DE MISE EN ŒUVRE		2018 ANNÉE DE RÉFÉRENCE	2022 CIBLES
7.1	Développer des infrastructures multifonctionnelles inondables (espaces publics pouvant servir de bassins de rétention temporaires des eaux pluviales)	En continu : Jardins de pluie aménagés sur Décarie et dans le Triangle	Aménager des étangs de rétention et des terrains de jeux inondables sur le territoire de l'ancien hippodrome
7.2	Optimiser la consommation d'eau dans les bâtiments municipaux en favorisant le remplacement de certains appareils par des appareils à faible débit	En continu	Réaliser une étude de consommation et mettre en place un plan d'intervention
7.3	Encourager les résidents à <u>réorienter les gouttières</u> vers une surface perméable, afin de	-	Campagne de sensibilisation

réduire le volume des eaux de ruissellement acheminé à l'égout			
7.4	Encourager la <u>récupération de l'eau de pluie</u> par la distribution de barils, afin de réduire le volume des eaux de ruissellement acheminé à l'égout	Programme déjà réalisé	Actualisation du programme de distribution de barils
7.5	Promouvoir la réglementation sur l'usage de l'eau potable (ex. règlement RCG 13-023)	En continu	En continu
7.6	Favoriser les pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales (jardin de pluie, baril de pluie, puits absorbant, pavage perméable, noue, fossé, bassin de rétention, etc.) dans la planification territoriale	En continu, Jardins de pluie aménagés sur Décarie et dans le Triangle	Aménager des étangs de rétention sur le territoire de l'ancien hippodrome Des saillies de rétention d'eau dans l'axe Vendôme-Sherbrooke.
7.7	Promouvoir la réglementation sur la protection des bâtiments contre les <u>refoulements d'égout</u> (ex. règlement 11-010)	En continu	Campagne de sensibilisation
7.8	Utiliser des surfaces dures perméables pour la chaussée ou les trottoirs lorsque les conditions d'utilisation le permettent.	-	Créer des projets pilotes pour mettre en place un programme de mise en œuvre.

Action 8 Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion.

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2018 ANNÉE DE RÉFÉRENCE	2022 CIBLES
8.1 Adhérer aux principes du <u>Plan d'action municipal pour les aînés</u> et les mettre en œuvre localement	En continu	Collaborer à la mise à jour du Plan d'action
8.2 Adhérer à la <u>Politique de l'enfant</u> et à son plan d'action	En continu	Évaluation du plan d'action en collaboration avec les intervenants nommés
8.3 Former les employés aux relations interculturelles et en gestion de la diversité	En continu	En continu
8.4 Offrir des stages et des emplois saisonniers aux jeunes (17 à 25 ans), afin de favoriser leur intégration socioprofessionnelle	En continu	En continu
8.5 Attribuer des locaux vacants aux OBNL et entreprises d'économie sociale qui contribuent à la qualité de vie de la collectivité	En continu	Analyser les besoins et assurer une utilisation optimale des ressources

Action 9 Préserver le patrimoine et promouvoir la culture.

MESURES DE MISE EN ŒUVRE		2018 ANNÉE DE RÉFÉRENCE	2022 CIBLES
9.1	Augmenter la participation et le nombre d'activités de <u>médiation culturelle</u>	En continu	En continu
9.2	Bonifier l'offre culturelle de proximité (bibliothèques, réseau Accès culture, art public)	-	Mieux faire connaître l'offre culturelle
9.3	Assurer la protection et la mise en valeur de bâtiments, d'ensembles et de secteurs d'intérêt patrimonial, en incluant le patrimoine moderne et le patrimoine industriel	En continu	Mettre en valeur et mieux faire connaître le travail du CCU
9.4	Identifier et assurer la protection et la mise en valeur des paysages d'intérêt	En continu depuis 2005 pour le site patrimonial du Mont Royal	Mettre en valeur la Falaise Saint-Jacques

Action 10 Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures.

MESURES DE MISE EN ŒUVRE		2018 ANNÉE DE RÉFÉRENCE	2022 CIBLES
10.1	Souscrire aux principes de l'accessibilité universelle lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments municipaux	En continu	En continu

10.2	Appliquer les principes de l'accessibilité universelle lors des événements et activités organisés par l'administration locale	En continu	Adoption de directives pour assurer une prestation de services uniformisée
10.3	Intégrer les principes de l'accessibilité universelle dans la conception des projets d'aménagement du domaine public et d'architecture	En continu	Poursuivre la formation des employés responsables de la conception des travaux
10.4	S'assurer de l'accessibilité optimale des équipements culturels et de loisirs afin de rejoindre l'ensemble de la population dont celle issue de l'immigration.	En continu	Réaliser un inventaire des équipements à bonifier

Action 11 Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers.

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2018 ANNÉE DE RÉFÉRENCE	2022 CIBLES
11.1 Soutenir les nouveaux marchés saisonniers et autoriser les écoles ou autres organisations à accueillir des marchés en période estivale	Modification réglementaire réalisée pour autoriser les écoles et institutions à accueillir les marchés saisonniers	En continu, soutenir les OBNL qui organisent des marchés saisonniers
11.2 Permettre aux dépanneurs qui offrent des fruits et légumes frais de bonifier la superficie de leur établissement et autoriser les étalages extérieurs	Complété	

11.3	Faire l'inventaire et augmenter les actifs alimentaires locaux (jardins communautaires et collectifs, cuisines collectives, marchés publics ou saisonniers, fermes urbaines, etc.)	-	Inventaire à réaliser
------	--	---	-----------------------

Action 12 Poursuivre le développement de quartiers viables.

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2018 ANNÉE DE RÉFÉRENCE	2022 CIBLES	
12.1	Maintenir, consolider et diversifier les commerces et services de proximité qui répondent aux besoins de la population dans les quartiers	En continu	Améliorer l'attractivité des artères commerciales
12.2	Bonifier l'offre en équipements culturels et de loisirs et en assurer l'accès en transport collectif	En continu	En continu
12.3	Bonifier le réseau de ruelles vertes	En continu	Augmenter le nombre de ruelles vertes dans Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.
12.4	Lutter contre les îlots de chaleur et limiter les eaux de ruissellement.	En continu	Identifier les endroits propices à la déminéralisation.
12.5	Assurer une offre résidentielle diversifiée permettant de répondre aux besoins de l'ensemble de la population (aînés, familles...).	En continu	En continu
12.6	Collaborer avec les organismes communautaires et publics pour améliorer l'accès aux équipements culturels et sportifs dans le cadre d'ententes de partage.	En continu	En continu

12.7 Réunir les conditions gagnantes pour mettre en place des projets d'économie de partage.

Modèle à développer

4

FAIRE LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE, CIRCULAIRE ET RESPONSABLE

Action 13 Verdir l'économie.

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2018	2022
	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLES
13.1 Augmenter le recours aux produits et services issus des entreprises d'économie sociale	-	Introduire dans les documents d'appel d'offres un facteur d'équivalence pour les entreprises d'économie sociale
13.2 Mettre en œuvre un projet d' <u>économie circulaire</u>	-	Développer un projet de récupération du polystyrène

Action 14 S'approvisionner de façon responsable.

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2018	2022
	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLES
14.1 Adopter une politique d'approvisionnement responsable	-	Adoption d'une politique
14.2 Adopter une politique d'achat local	-	Adoption d'une politique

14.3	Former les employés concernés aux principes de l'approvisionnement responsable	-	Former tous les employés suite à l'adoption de chacune des politiques
14.4	Ajouter une clause ou des critères relatifs à l'approvisionnement responsable dans les contrats d'achat de biens et services	-	Rédaction d'un guide des meilleures pratiques

Action 15 Organiser des événements écoresponsables.

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2018 ANNÉE DE RÉFÉRENCE	2022 CIBLES
15.1 Mettre en place des mesures écoresponsables lors de la tenue de certains événements municipaux	-	Adoption d'une directive et mettre en place des procédures assurant une gestion écoresponsable des ressources
15.2 Éliminer l'usage des bouteilles d'eau à remplissage unique lors des réunions et autres activités de l'administration locale	-	Adoption d'une directive
15.3 Installer des fontaines d'eau potable dans les lieux publics très fréquentés	En continu	
15.4 Contribuer à l'obtention de la désignation « <u>ville équitale</u> » de Fairtrade Canada	-	Collaborer avec le Bureau du développement durable

MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Action 16 Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés.

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2018 ANNÉE DE RÉFÉRENCE	2022 CIBLES
16.1 Mettre en place un comité réunissant les intervenants locaux pour favoriser la synergie et l'émergence de projets en développement durable sur le territoire	-	Mettre en place un comité local d'initiatives en développement durable
16.2 Organiser une campagne pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de développement durable auprès des citoyens, institutions, commerces et industries (ICI)	-	Campagne de promotion
16.3 Présenter le plan local de développement durable aux employés et les informer quant à la forme que peut prendre le développement durable au sein de leurs activités respectives	-	Organiser des formations adaptées à chacun des domaines d'emploi

Action 17 Faire connaître les bonnes pratiques et augmenter les initiatives de développement durable.

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2018 ANNÉE DE RÉFÉRENCE	2022 CIBLES
17.1 Déposer un projet collaboratif sur la plateforme « <u>Faire Montréal</u> » sous la démarche « Montréal durable »	-	Développer et faire connaître un projet collaboratif durable
17.2 Participer aux rencontres des partenaires de Montréal durable 2016-2020	En continu	En continu

Action 18 Rayonner ici et à l'échelle internationale.

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2018 ANNÉE DE RÉFÉRENCE	2022 CIBLES
18.1 Promouvoir les réalisations en développement durable de l'administration locale dans les réseaux, congrès, concours, etc.	En continu	Présenter les réalisations de l'arrondissement lors d'une conférence
18.2 Encourager les employés à participer à des missions de solidarité internationale	En continu	En continu

Note

Les actions et les mesures de mise en œuvre feront l'objet d'une mise à jour en 2020 afin d'assurer une cohérence avec le Plan Montréal durable de la collectivité métropolitaine.

Arrondissement

Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Auteurs

Louis Brunet
Marc Rainville
Andrée-Anne Roy

Parties prenantes

Direction de l'aménagement et des services aux entreprises
Direction de la culture, des sports, loisirs et développement social
Direction des travaux publics